

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue des Bateliers à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant une livraison. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue des Bateliers**
Début : **Mercredi 16 mars 2022 à 08h30**
Fin : **Mercredi 16 mars 2022 à 11h30**
Motif : Livraison
Règlement : GRE-046-2022

Grevenmacher, le 11 mars 2022

La secrétaire communale adjointe,
contreseing Art. 74 de la loi communale


Carole Clemens



Le bourgmestre


Léon Gloden